

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° D-2023-199

Budget régie Énergies Renouvelables -
Budget supplémentaire - Année 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 20/06/2023

Publication :
le 30/06/2023

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Direction des Finances

**Budget régie Énergies Renouvelables -
Budget supplémentaire - Année 2023**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 22 juin 2023.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2022. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2023 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ



BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	38 548	Recettes	24 311
Dépenses	26 126	Dépenses	32 730
Résultat de l'exercice	12 422	Résultat de l'exercice	-8 418
Résultat antérieur	20 383	Résultat antérieur	44 709
Résultat cumulé	32 805	Résultat cumulé	36 290
		Restes à réaliser nets (Reports)	-27 451
		Résultat net de l'investissement	8 840
Résultat net cumulé	41 645		

1

3

2

Les résultats cumulés de la section d'exploitation et d'investissement de 2022 sont excédentaires : respectivement d'un montant de 32 805 € **1** et 36 290 € **3** . Ils seront inscrits au budget supplémentaire au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2022.

Compte tenu des reports nets de – 27 451 €, le résultat net de l'investissement est de 8 840 €, aboutissant à un résultat net cumulé global de 41 645 €. **2**

en K€	BP 20223	BS 2023	TOTAL VOTE (BP + BS)	
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	35,0	32,8	67,8	
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>		32,8	32,8	(a)
<i>Vente d'électricité</i>	35,0		35,0	
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	5,3	32,8	38,1	
Charge à caractère général	3,3	32,8	36,1	(b)
Impôt sur les sociétés	2,0		2,0	
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	29,7	0,0	29,7	(c)

(a) Recettes d'exploitation
Il est reporté le résultat de clôture cumulé d'exploitation de 32,8 K€

(b) Dépenses d'exploitation
Il est inscrit une dépense équivalente pour équilibrer la section d'exploitation

(c) Auto-financement
La section d'investissement s'équilibrant par ailleurs, il n'est pas nécessaire de dégager un auto-financement disponible supplémentaire

en K€	BP 2023	BS 2023	TOTAL VOTE (BP + BS)	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	0,0	36,3	36,3	(1)
<i>Excédent antérieur reporté</i>		36,3	36,3	
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	29,7	36,3	66,0	(2)
			0,0	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	29,7		29,7	
Opérations sites scolaires	0,0	36,3	36,3	
<i>Crédits nouveaux</i>	0,0	8,8	8,8	(b)
<i>Restes à réaliser</i>		27,5	27,5	(a)
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	-29,7	0,0	-29,7	

(1) Recettes d'investissement

Il est reporté le résultat de clôture cumulé d'investissement de 36,3 K€

(2) Dépenses d'investissement

- (a) Le reste à réaliser correspond au solde de dépenses d'équipement des installations prévues dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire G SAND
- (b) Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est inscrit 8,8 K€